

Conditions générales pour les services prépayés Coop Mobile (Janvier 2019)

Le client accepte les conditions générales suivantes pour les services prépayés Coop Mobile (ci-après "CGV"), dès que la carte SIM est activée ou que le profil eSIM est activé après l'enregistrement réussi.

Pour les informations relatives au tarif ainsi que pour les conditions d'utilisation en vigueur, les possibilités de recharge et les sets de blocage disponibles pour les services prépayés Coop Mobile, la page d'accueil www.coopmobile.ch et la hotline gratuite au 0800 746 746 sont à disposition. Les tarifs et options tarifaires en vigueur pour l'utilisation à l'étranger (itinérance) sont disponibles sur www.coopmobile.ch/fr/tarifs-prepaid. La notification des tarifs lors de l'utilisation à l'étranger peut être désactivée et réactivée.

En vertu de la loi, Swisscom (Suisse) SA (partie contractante du client; ci-après «Swisscom») est tenue d'enregistrer les clients ayant opté pour ses services à prépaiement et de renseigner les autorités compétentes, conformément aux prescriptions légales. La carte SIM ou le profil eSIM ne peuvent être activés qu'une fois l'acheteur dûment enregistré aux termes de la loi. L'achat et l'enregistrement de plusieurs cartes par une seule et même personne peuvent être refusés.

Le client reconnaît que Swisscom peut lui communiquer valablement par SMS des informations relatives au contrat. La manière dont Swisscom traite les données du client et les possibilités d'influence dont dispose le client en la matière, de même que la manière dont ledit document peut être modifié, sont définies dans le document «Déclaration générale sur la protection des données», lequel peut être consulté sous www.coopmobile.ch/fr/informations-juridiques. Swisscom collabore avec des entreprises tierces en Suisse ainsi qu'à l'étranger (Autriche) qui traitent, pour le compte de Swisscom, les données clients reçues.

Le client peut demander à la hotline le blocage de services à valeur ajoutée acquis par le biais de numéros 090x ou de numéros courts SMS/MMS, et d'autres services à valeur ajoutée acquis par le biais du réseau mobile de Swisscom et débités sur le raccordement Coop Mobile. Le blocage peut porter sur l'ensemble des services à valeur ajoutée ou sur les seuls services de divertissement pour adultes.

Pour la détermination du crédit disponible sur la carte, l'état du compteur du système de décompte de Swisscom fait foi. Il incombe à l'utilisateur de veiller lui-même à recharger la carte SIM en temps utile. Les avoirs de la carte ne peuvent être ni remboursés ni transférés à d'autres opérateurs; toutefois, en cas de passage direct d'un service prépayé à un abonnement Coop Mobile, ils seront crédités au compte du client. Lorsque le solde créditeur est à zéro, le service prépayé ne peut pas être utilisé.

Si l'utilisation du service prépayé diffère sensiblement de l'usage à titre privé habituel, Swisscom se réserve le droit de prendre des mesures appropriées (p. ex. blocage du service, limitation de la vitesse de transmission). Après 12 mois sans utilisation, ou en cas d'abus du service prépayé, la carte SIM perd sa validité. L'avoir de la carte est échu, et Swisscom récupère le numéro de téléphone, sans verser de dédommagement. Swisscom peut par ailleurs reprendre ou modifier sans dédommagement des numéros de téléphone lorsque des raisons administratives, fonctionnelles ou techniques l'exigent. Swisscom peut en tout temps modifier ou supprimer les services prépayés Coop Mobile sans dédommagement. Si le client est lésé par la modification des CGV, des prix ou du service prépayé, ou si ce dernier est supprimé, Swisscom en informe le client suffisamment tôt par SMS. Le client peut réclamer la restitution de son avoir jusqu'au moment de l'entrée en vigueur de la modification ou de la suppression. S'il y renonce, cela signifie dans le cas d'une modification qu'il accepte cette dernière.

Swisscom répond uniquement des dommages causés intentionnellement ou par négligence grave lors de l'utilisation des services prépayés Coop Mobile sur son réseau de téléphonie mobile. **Toute responsabilité pour des dommages (p. ex. gain manqué) consécutifs à une négligence légère est exclue.** Le présent contrat est soumis **au droit suisse. Le for est Berne** (Suisse). Les fors obligatoires sont réservés.

La personne titulaire de l'accès prépayé Coop Mobile répond vis-à-vis de Swisscom de l'exactitude de ses indications et de tout dommage résultant d'indications erronées ou insuffisantes.

Informations aux autorités lors d'une cession de la carte SIM prépayée respectivement du profil eSIM:

En cas de cession de la carte SIM respectivement du profil eSIM prépayée, nous communiquons le nom et l'adresse du premier acheteur aux autorités compétentes qui nous en font la demande. Si le repreneur de la carte SIM prépayée respectivement le repreneur du profil eSIM commet des actes criminels, l'acheteur initial peut, le cas échéant, être poursuivi pénalement pour complicité, participation ou entrave à l'action pénale.